

PROJET DE DÉCLARATION DE LA RÉGION DU PACIFIQUE SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION PAR LES DÉCHETS MARINS ET LES PLASTIQUES ET DE SES INCIDENCES

Nous, représentants et représentantes des peuples de la région du Pacifique et gardiens du plus grand océan du monde, réunis à l'occasion du **Talanoa de haut niveau des Ministres de l'environnement**, le 10 septembre 2021, sommes profondément préoccupés par l'incidence des plastiques et des microplastiques sur notre région et par l'insuffisance des instruments juridiques internationaux dont nous disposons actuellement dans la lutte contre l'intensification de cette incidence.

Rappelant les engagements internationaux pris par les Parties dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement, y compris, mais sans s'y limiter, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992, la Convention sur la biodiversité de 1992, la Convention de Bâle, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, les objectifs de développement durable 2030, la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, SAMOA Pathway et les principes environnementaux, notamment le principe de pollueur-payeur, l'approche de précaution et le principe de l'équité intergénérationnelle.

Rappelant en outre les engagements pris par la Déclaration sur les océans des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique de 2021, les Parties à la Convention de Nouméa de 1986 et les Parties à la Convention de Waigani de 1995, et réaffirmant la Déclaration de Kainaki II de 2019 pour l'adoption immédiate d'actions climatiques urgentes, la Déclaration de Vemöore 2020 et la Déclaration sur la pollution plastique de la Journée de l'océan 2021.

Réitérant notre engagement à œuvrer à la protection de notre océan contre les plastiques nocifs par le déploiement de notre stratégie régionale « Un Pacifique plus propre 2025 », le Cadre du Pacifique insulaire 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées, les actions d'ampleur menées par les États et territoires insulaires océaniques, notamment nos contributions à l'élaboration d'un cadre juridique mondial pour la lutte contre les déchets marins.

Exprimant notre profonde inquiétude à propos des conséquences nocives qu'entraîne la pollution par les plastiques pour l'environnement, la société, la culture, l'économie, la santé humaine et la sécurité alimentaire à chaque étape de leur cycle de vie, ainsi que sur l'exercice de certains droits humains par les générations actuelles et futures. Ces incidences s'expliquent par la linéarité des modèles économiques, l'omission ou l'absence d'une gestion adéquate de leur fin de vie, l'insuffisance de l'aide à la mise au point d'alternatives durables aux plastiques, la production continue et l'usage de plastiques inutiles ou nocifs (surtout ceux à usage unique), et la combustion à ciel ouvert et le déversement de déchets plastiques.

Souhaitant exprimer également notre profonde inquiétude pour les espèces marines migratrices telles que les oiseaux de mer, les tortues marines et les baleines, lesquelles sont particulièrement vulnérables aux incidences des plastiques marins en raison des enchevêtrements et de l'ingestion de plastiques. Nous réaffirmons que ces espèces représentent d'importants symboles culturels pour les peuples du Pacifique.

Souhaitant attirer l'attention sur le fait qu'en dépit de leur contribution minimale (à peine 1,3 %) à la pollution plastique mondiale¹, les pays du Pacifique insulaire sont touchés de manière flagrante et disproportionnée par ses incidences, bien que nous ne produisions ni plastiques ni additifs. Nous relevons en outre les conclusions de la Deuxième Évaluation mondiale des océans selon lesquelles la plus grande quantité de plastiques flottants se trouve dans le gyre subtropical du Pacifique Sud.

¹ <https://reports.eia-international.org/wp-content/uploads/sites/6/2020/09/Plastic-Prevention-Gap-Analysis-2020.pdf>

Insistant sur le fait que les déchets marins et la pollution plastique constituent un problème mondial transfrontalier et que la région du Pacifique est souvent la destinataire d'une pollution dont une grande partie est engendrée à des milliers de kilomètres de nos côtes et transportée vers nos pays par les courants atmosphériques et océaniques.

Nous déclarant profondément préoccupés par l'accélération de la production de plastiques, constatant que 50 % de tous les plastiques produits sont destinés à la fabrication de produits à usage unique, que les 368 millions de tonnes métriques de plastiques vierges produites annuellement devraient doubler d'ici 2040, que seulement 9 % de tous les plastiques jamais produits ont été recyclés, 12 % incinérés et que 79 % de tous les plastiques produits se sont accumulés dans les décharges ou dans l'environnement².

Saluant les actions entreprises pour réduire et éliminer les plastiques à usage unique et problématiques dans la région et conscients de la nécessité d'actions et de cadres politiques mondiaux et régionaux plus ambitieux, tels que l'élargissement de la responsabilité des producteurs, les systèmes de consigne des emballages et les actions de sensibilisation et de responsabilisation des consommateurs.

Convaincus qu'en dépit de certaines avancées aux niveaux national et régional, la crise de la pollution par les déchets marins et par les plastiques nécessite une réponse de gouvernance mondiale et régionale spécialement dédiée et coordonnée, appuyée par tous les États et acteurs institutionnels mondiaux et régionaux.

Constatant le rôle joué par l'ensemble des parties prenantes tout au long du cycle de vie des plastiques (extraction, production, commerce, fabrication, consommation, gestion des déchets et conséquences pour l'environnement) et la nécessité d'une intervention et d'une contribution mondiales pour la prévention de la pollution à chaque étape.

Conscients du caractère crucial des services écosystémiques fournis par notre océan aux échelles mondiale, régionale et locale, et rappelant l'objectif de développement durable n° 14, nous mesurons le rôle et la responsabilité qui nous reviennent en tant que gardiens de l'océan, de protéger notre océan de la pollution plastique si nous voulons préserver l'identité culturelle de nos peuples en sauvegardant les espèces emblématiques, les industries de la pêche et du tourisme, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la santé.

Relevant l'importance de l'intégration des systèmes traditionnels de connaissances, des pratiques et des innovations autochtones, élaborées au fil des générations, et qui constituent des solutions axées sur la nature pour la conservation durable des écosystèmes, selon les besoins et avec le consentement préalable des peuples concernés, librement donné et en connaissance de cause.

Conscients de ce que les plastiques et les changements climatiques sont inextricablement liés, notamment en ce qui concerne leur production et leur élimination (telle que l'incinération), et réaffirmant que la lutte contre les changements climatiques constitue une priorité majeure pour notre région en raison de leurs répercussions disproportionnées sur les relations entre l'humain et l'environnement et sur la biodiversité dans la région du Pacifique.

Déclarons que nous

Encourageons de vive voix et exhortons l'ensemble des États Membres des Nations Unies, lors de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, à appuyer la création d'un comité de négociation intergouvernemental chargé de négocier un nouvel accord mondial juridiquement contraignant couvrant l'ensemble du cycle de vie des plastiques.

² <https://www.adelphi.de/en/publication/binding-global-agreement-address-life-cycle-plastics>

Appelons à un nouvel accord mondial juridiquement contraignant sur la prévention et la réduction de la pollution par les déchets marins et par les plastiques déjà présents dans notre environnement, afin de compléter et d'élargir la portée des instruments internationaux existants, pour couvrir le cycle de vie complet des plastiques.

Demandons que de plus amples discussions soient menées pour que ledit accord prenne en compte la nécessité de mécanismes d'aide financière et d'assistance technique pour l'adaptation de la science et des bonnes pratiques internationales par rapport aux enjeux propres à notre région et permettant le transfert de technologie et le renforcement des capacités, et rappelons la résolution 2/11 de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement, qui demande aux États Membres des Nations Unies d'envisager de fournir une aide financière spécifique aux petits États insulaires en développement visant à l'élaboration et à l'application des politiques, cadres réglementaires et mesures nécessaires dans la lutte contre la pollution plastique.

Demandons que les discussions futures sur ledit accord envisagent une prise en charge et une coordination mondiale des mesures de mise en œuvre telles que les plans et objectifs nationaux, ainsi que des mécanismes de surveillance régionale, telles que l'établissement d'une liste d'espèces témoins régionales appropriées, et la production régulière de rapports régionaux dans le but d'aider la région du Pacifique à atteindre des objectifs mesurables en matière d'élimination de la pollution par les déchets marins et par les plastiques.

Demandons que les discussions futures sur ledit accord prennent en compte la nécessité de réduire la production de plastiques vierges, l'élimination progressive des produits plastiques et additifs toxiques et évitables et des plastiques problématiques à usage unique, et l'harmonisation des normes de conception et d'étiquetage, afin d'accompagner la transition vers une économie mondiale circulaire sûre et de trouver des alternatives permettant la poursuite de notre développement économique.

En appelons à la communauté internationale afin qu'elle prenne des mesures urgentes et immédiates dans le but de nous aider à protéger notre région et nos peuples des incidences de la pollution plastique, qui menacent nos écosystèmes marins, notre sécurité alimentaire et notre santé.

Insistons sur la nécessité de l'accès à l'information et d'un appui à la recherche scientifique sur les plastiques et la pollution plastique, à la collecte des données sur les déchets plastiques et les flux de matériaux, ainsi qu'à la détermination de bonnes pratiques de prévention de la pollution plastique, devant contribuer à la définition d'une politique robuste, cohérente et fondée sur des données scientifiques.

Nous déclarons en faveur de mesures politiques ambitieuses de mise en œuvre par le biais de mécanismes tels que des plans nationaux, en soulignant le rôle pouvant être joué par le secteur privé dans la mise en œuvre de solutions telles que la gestion des produits, la hausse de la responsabilité des producteurs et les systèmes de consigne des emballages.

Affirmons que les systèmes traditionnels de savoirs, les pratiques et les innovations autochtones, avec le consentement préalable des peuples autochtones, librement obtenu et en connaissance de cause, doivent faire partie intégrante de la solution à la crise du plastique.